



Conseil des droits de l'homme

18^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Afghanistan

Genève, le 27 janvier 2014

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de la République islamique d'Afghanistan et la remercie pour la présentation de son deuxième rapport national.

Les femmes et les filles continuent d'être victimes de discriminations, de violences domestiques, de mariage forcé et de traite. **La Suisse recommande à l'Afghanistan de prendre toutes les mesures possibles afin d'assurer la protection et le respect des droits des femmes et des enfants au niveau juridique et pratique.**

Malgré les progrès impressionnants dans la réalisation du droit à l'éducation, plus de 4 millions d'enfants afghans ne vont toujours pas à l'école. **La Suisse recommande à l'Afghanistan de continuer à prendre toutes les mesures possibles afin d'améliorer l'accès à une éducation de qualité sans discrimination de genre.**

La Suisse reste préoccupée par les cas d'arrestation et de détention arbitraires et par l'utilisation systématique de la torture. **La Suisse recommande à l'Afghanistan de ratifier le Protocole facultatif à la Convention contre la torture (OPCAT) et, en vertu de ce dernier, d'établir un mécanisme national de prévention.**

La Suisse recommande enfin au gouvernement afghan de mettre en œuvre les objectifs de son plan d'action sur la paix, justice et réconciliation de 2005 et du Programme National Prioritaire 6 relatifs aux droits de l'homme, et de poursuivre en justice les personnes ayant commis de graves violations de droits de l'homme ou des crimes de guerre.

Je vous remercie.